

Le Tessin panique et Merz aligne les boulettes : l'amnistie fiscale italienne met à son tour en lumière l'ambiguïté de la Suisse par rapport au rôle de son secteur bancaire

Autor(en): **Delley, Jean-Daniel**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(2009)**

Heft 1843

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1013980>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le Tessin panique et Merz aligne les boulettes

L'amnistie fiscale italienne met à son tour en lumière l'ambiguïté de la Suisse par rapport au rôle de son secteur bancaire

Jean-Daniel Delley (27 octobre 2009)

La dernière amnistie fiscale décidée par le gouvernement italien fait trembler la place financière tessinoise, refuge privilégié des capitaux de la péninsule à la recherche de l'anonymat. C'est que les autorités italiennes ne font pas dans la dentelle pour convaincre les contribuables de rapatrier leurs fonds: la garde des finances a installé des caméras infrarouges aux frontières et le long des autoroutes menant au Tessin et ses enquêteurs en civil investissent sur territoire helvétique. Les banquiers tessinois craignent de perdre 20 à 30% de la fortune italienne placée dans leurs

coffres. Leurs soucis ont été relayés à Berne par le gouvernement cantonal. Et le président du parti libéral-radical suisse s'est même fendu d'une lettre de lecteur dans le *Corriere della Serra* de Milan.

Hans-Rudolf Merz, le spécialiste de la boulette politique, n'a pas manqué l'occasion. Il a assuré le Tessin de son soutien. En clair, il veut venir en aide à des banquiers tessinois qui ont construit leur prospérité sur l'évasion fiscale et à des autorités cantonales qui ont trop longtemps favorisé un développement économique unilatéralement fondé sur le secteur financier bénéficiant de

la proximité immédiate de la riche métropole lombarde. Le président de la Confédération, si prompt à souligner la souveraineté helvétique face aux critiques de nos voisins à l'égard du secret bancaire et du traitement fiscal privilégié des sociétés étrangères, va-t-il donc mettre en question le droit de l'Italie à amnistier ses contribuables et à démasquer les réticents? La démarche serait d'autant plus maladroite que, dans le cadre de nos relations pour le moins tendues avec le régime libyen, l'entremise de l'Italie pourrait se révéler utile.

Asile en Suisse: Besson ou Barrot?

En application du traité de Dublin, la Suisse est réduite au rôle de spectatrice intéressée avant d'appliquer les décisions que prendra l'Union européenne

Albert Tille (1er novembre 2009)

Eric Besson, ministre français de l'immigration, expulse trois demandeurs d'asile afghans dans leur pays en pleine guerre. Comme pour se justifier et montrer que son pays ne fait qu'appliquer la réglementation européenne, le ministre, transfuge du parti socialiste, propose à Bruxelles d'organiser les expulsions en commun. Des avions charters caboteraient d'une capitale à l'autre pour ramasser les requérants déboutés et les renvoyer dans leur pays d'origine. Commode et

économique. Les expulsions par avions de ligne créent tensions et conflits avec les passagers. Et un charter pour trois personnes coûte vraiment trop cher.

La proposition française, appuyée par l'Italie, tranche avec deux nouvelles directives que la commission de Bruxelles propose d'adopter pour améliorer la politique commune de l'asile. Le commissaire en charge du dossier est le Français Jacques Barrot. Plutôt que de se

focaliser sur l'efficacité des renvois, il entend lutter contre la concurrence que se livrent les pays européens pour maîtriser le flux des requérants d'asile.

L'objectif central du traité de Dublin est d'éviter le tourisme des requérants d'un pays à l'autre. Un seul Etat, celui du premier accueil, est compétent pour l'examen d'une demande d'asile. Mais l'accord européen n'a pas imposé une unification des procédures. Les requérants recherchent donc,